

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2015

Le trois septembre deux mil quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 28 septembre 2015

**Présents** : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY – Laurent RAGUIN - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - Gilbert DELLIERE - Sébastien MONSIMER – Louis MAHE

**Secrétaire de séance** : Bertrand LANDELLE

**Absent(s) excusé(s)** : Nicole ROMARIE

**Absent(s) non excusé(s)** :

**Assistait également** : Odile HEUVELINNE, Adjoint administratif

### Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 11 juin 2015
- Convention RPI 2014/2015 et 2015/2016
- CCPMG : Répartition charges service commun ADS et modification de compensation
- Achat panneau interdiction de stationner sauf personne à mobilité réduite
- Prime de fin d'année
- Rapport sur la qualité du service public de l'eau potable : année 2014
- Questions et informations diverses

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 juin 2015

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité.

### 2. Convention RPI 2014/2015 et 2015/2016

Suite aux échanges avec les élus de la commune de Maisoncelles, Mme Marie-Laure HARDY propose les nouvelles modalités de participation financière. Le calcul est basé sur les charges de personnel des ATSEM, le déficit de fonctionnement du service garderie périscolaire des enfants, les charges salariales et le coût de fonctionnement affectés aux NAP. Le montant est ensuite divisé par le nombre total d'enfants scolarisés et multipliés par le nombre d'enfants du Bignon du Maine.

Le conseil municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide ce point et autorise M. Le Maire à signer la convention et tout acte inhérent au dossier.

### 3. Achat panneau interdiction de stationner sauf personne à mobilité réduite

M. Bertrand LANDELLE propose l'achat d'un panneau interdiction de stationner sauf personne à mobilité réduite qui sera installé place de l'église. La CCPMG se chargera de la consultation afin d'établir des bons de commande regroupée. Cette dépense d'investissement estimée à 200 € HT soit 240 € TTC.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, accepte cette dépense (article 2152 budget Commune) et autorise M. Le Maire à signer le bon de commande.

### 4. CCPMG : répartition charges service commun ADS et modification de compensation

Le Conseil Communautaire a décidé, en mars dernier, de créer un service commun qui sera chargé de réaliser l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour les communes couvertes, soit 12 communes au 1<sup>er</sup> juillet 2015, par un document d'urbanisme (PLU-POS-carte communale). Le coût au démarrage à charge des communes est estimé à 12 500 € qui sera réparti entre les 23 communes de la communauté de communes sur la base de la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015, celui-ci déduira ou augmentera l'attribution de compensation des communes membres. M. Le Maire propose de valider la participation de la commune aux charges du service commun ADS et la modification de l'attribution de compensation.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2015

Commune de LE BIGNON DU MAINE				
	2014	2015	2016	2017 et années suivantes
Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales	4 945,00 €	6 612,00 €	Non Connu	Non Connu
Charges nouvelle du service commun ADS	- €	360,94 €	721,88 €	721,88 €
Attribution de Compensation <b>avant</b> prise en compte ADS	-12 179,75 €	- 12 280,94 €	-12 280,94 €	- 12 280,94 €
Attribution de Compensation <b>après</b> prise en compte ADS	- 12 179,75 €	- 12 641,88 €	- 13 002,82 €	- 13 002,82 €

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide la participation de la commune aux charges du service commun ADS sur la base des propositions validées par le Conseil Communautaire du Pays de Meslay Grez et la modification de l'attribution de compensation de la commune sur la base des montants figurants dans le tableau ci annexé pour l'année 2015, l'année 2016 et les années suivantes identiques à 2016.

### 5. Prime de fin d'année

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de fixer le montant de la prime annuelle à 937.60 € net pour un agent à temps complet. Celle-ci sera réduite proportionnellement au temps de travail de chaque agent et sera versée en novembre.

### 6. Rapport sur la qualité du service public de l'eau potable : année 2014

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2014.

### 7. Compte rendu des commissions communales

- + Commission Culturelle Jeunes : Afin de connaître les attentes des jeunes de 10 à 17 ans, M. Le Maire propose de les inviter à une réunion le 16 octobre prochain à 18 heures 30.
- + Commission bâtiment : la classe des CE1-CE2 a été repeinte cet été par les enseignants.
- + Commission voirie : le point à temps sera effectué fin septembre, début octobre.

### 8. Agenda

- + Réunion de conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> octobre.

### 9. Questions et informations diverses

- + Les documents suivants de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez ont été présentés : le rapport annuel d'activités 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le rapport annuel d'activités 2014 du SPANC, les délibérations déchets et SPANC.
- + Des devis ont été demandés pour des travaux dans le cimetière concernant les reprises de concessions, la création d'un ossuaire, d'un espace cinéraire auprès des établissements NORMAND de Meslay du Maine et MELANGER de Laval. Ce dernier est retenu pour des interventions prévues en mai 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire  
Jean Louis BELLAY

MAIRIE LE BIGNON DU MAINE